

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'307'000 pour financer la mise en œuvre du futur réseau vaudois des bibliothèques et du système d'information associé dans le cadre du programme de gestion des bibliothèques du réseau vaudois (RenouVaud)

et

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Céline Ehrwein Nihan – Les Vaudois et Vaudoises doivent-ils vraiment faire bibliothèques à part ? (14_INT_253)

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 27 août 2015 à la Salle de conférences 55 du DFJC, Rue de la Barre 8, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Claire Attinger Doepper et Valérie Schwaar, de MM. Jean-Marc Genton, Julien Eggenberger, Maurice Neyroud, Claude Matter, Vincent Keller, Serge Melly, Michel Miéville et Daniel Ruch, ainsi que de la soussignée Céline Ehrwein Nihan, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice.

Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, était accompagnée de Mmes Brigitte Waridel (cheffe du SERAC) et Jeannette Frey (directrice de la BCU).

Nous remercions M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, pour la tenue des notes de séances.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DFJC relève que le présent EMPD ne concerne pas le stockage physique des livres ou l'accueil des lecteurs, mais le développement de la dimension informatique dans le cadre des bibliothèques vaudoises. Aujourd'hui nombre revues scientifiques ne sont éditées que sur un format informatique. Il s'agit en outre pour la gestion des bibliothèques de disposer des ressources informatiques à jour quant à la recherche et au catalogage des ouvrages. Aujourd'hui, la Bibliothèque Cantonale Universitaire (BCU), qui a été en son temps à la pointe sur les dimensions informatique du catalogage, a besoin de moyens complémentaires pour se mettre à jour dans ce domaine.

Pour mémoire, il y a plus de vingt ans, le canton a participé à la création du RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale), un réseau intercantonal qui a permis de mettre un certain nombre de tâches en commun. Toutefois, après des années de tergiversations et de conflits quant au développement de ce réseau et quant à l'achat de moyens informatiques à jour – moyens dont la BCU a un urgent besoin – la cheffe du DFJC a pris la décision de quitter RERO. Il est probable que d'autres cantons emboîtent le pas du canton de Vaud, car cette structure est arrivée au bout de son potentiel. Bien entendu, un réseau à l'échelle du canton sous la responsabilité de la BCU sera maintenu (bibliothèques scolaires, etc.). Mais avec le développement d'Internet, un réseau à une échelle régionale (la Suisse romande par exemple) n'est plus suffisant et il faut se relier à un réseau à une autre échelle, d'un pays voire du monde.

Aujourd'hui, avec les nouvelles technologies, un livre ne peut être catalogué qu'une seule fois dans le monde, et l'énergie des bibliothécaires être ainsi utilisée pour leur métier de base, soit le conseil et l'orientation ; ainsi, la Bibliothèque du Congrès américain – l'une des principales du monde – met à disposition du monde entier les fiches établies lorsqu'elle catalogue des livres.

En résumé, avec le projet UNITEC d'agrandissement de la banane à Dorigny, il s'agit de renforcer les capacités à héberger le livre en tant qu'objet. Avec le présent EMPD, il s'agit de doter la BCU des ressources informatiques adéquates, notamment pour les chercheurs et les scientifiques, et pour permettre de se connecter aux réseaux internationaux.

3. DISCUSSION GENERALE

Retrait de RERO et réflexions sur la politique d'acquisition et la taille du futur réseau

Une députée, ancienne bibliothécaire, s'interroge sur *les raisons qui ont poussé la Cheffe du DFJC à prendre la décision de quitter RERO*. Est-ce la question d'intégrer ou non les bibliothèques non scientifiques ou non universitaires au RERO qui est à la base de cette rupture ?

La députée relève par ailleurs qu'un des éléments clef d'un réseau de bibliothèques est *la politique d'acquisition coordonnée* des ouvrages et revues ainsi que la question de la *taille du réseau*. Dans un contexte où avec Internet et le flot d'information auquel on a accès aujourd'hui, la recherche de documents nécessite que les bibliothèques resserrent la documentation, en organisant un choix et en le mettant à disposition des lecteurs, ces deux problématiques sont centrales.

La Cheffe du DFJC explique que la raison première pour laquelle le canton a quitté RERO avec effet au 1^{er} janvier 2017, c'est que cette structure s'apparente à une société simple, à une bourse commune entre les cantons. Or, au vu des investissements à consentir pour développer le réseau et l'adapter au nouveau contexte, il fallait impérativement que RERO – qui est sous l'égide de la CIP – évolue vers une structure plus adéquate. Diverses solutions ont été envisagées (la fondation, de droit public ou privé, l'organisme de droit public, la S.A.). Celles-ci nécessitaient toutes de passer devant les différents Grands Conseils. Lorsque la question a été posée, la discussion entre les partenaires est devenue infernale. Il y a eu des années de discussions, sans que les partenaires ne parviennent à se mettre d'accord et sans prise de décision. L'impossibilité de trouver une forme juridique a rendu impossible la levée de fonds dans les cantons. Pendant ce temps, la BCU rendait attentif le Conseil d'Etat de l'urgence de mettre à jour les moyens informatiques pour répondre aux besoins.

Dans ce contexte, la question du mélange entre bibliothèques universitaires et non universitaires est plus un prétexte ou un débat de second plan qui a compliqué les choses. Afin de ne pas prétexter la situation dans le canton de Vaud, soit la BCU et toutes les bibliothèques qui sont dans son réseau, la Cheffe du DFJC a finalement pris la décision d'aller de l'avant, et de quitter RERO. Elle pensait que cette décision aurait l'effet d'un électrochoc, mais à ce jour rien n'a avancé.

La cheffe du DFJC précise encore que la contribution financière du canton de Vaud à RERO est de l'ordre d'au moins 40%, mais que le canton de Vaud ne compte que pour une seule voix.

Pour ce qui est des stratégies d'acquisition, la cheffe du SERAC explique que les grandes bibliothèques y travaillent. L'intégration dans un système tel que celui proposé, qui élargira notablement le réseau, permettra pour les grandes bibliothèques universitaires d'affiner encore ces politiques d'acquisition par rapport aux bibliothèques sœurs, notamment dans le domaine des licences numériques, et pour les petites bibliothèques spécialisées de moduler leur politique d'acquisition au regard du catalogue très large auquel elles auront désormais accès. Cet outil laissera bien entendu aux institutions membres la maîtrise de leur politique d'acquisition, mais dans un réseau plus large qui permet de s'évaluer et de suivre ce que font les autres.

Désavantages du retrait de RERO

Une députée se demande à quels avantages on renonce en quittant RERO et ce qu'il advient des liens avec les EPF ?

La Chef du DFJC estime que l'on ne perd rien. Il est d'ailleurs probable que les autres cantons finissent par prendre la même décision. Le canton du Jura, qui n'a pas de bibliothèque universitaire, a déjà demandé s'il sera possible d'acheter des prestations au canton de Vaud, ce qui est bien entendu envisageable. Concernant les EPF, celle de Lausanne et celle de Zürich sont d'ores et déjà en réseau entre elles, en lien avec les bibliothèques scientifiques. La Chef du DFJC rappelle en outre que le plurilinguisme helvétique rend à cet égard les choses plus compliquées. Certes, la Bibliothèque

nationale doit prendre en compte les quatre langues nationales, reste que le 75% des publications sont en allemand.

La directrice de la BCU note que les EPF font partie du réseau NEBIS, auquel est également rattachée l'université de Zürich. La BCU entretient des relations étroites et intensives avec NEBIS. Cette collaboration sera facilitée avec l'abandon de RERO qui reste bloqué sur un certain système et une certaine technologie qui rend les collaborations difficiles. Il sera dès lors plus facile de se concentrer sur des questions comme savoir ce que cela implique de cataloguer en français, plutôt que sur la résolution de problèmes techniques d'interface. Une réflexion est d'ailleurs en cours sur les modalités de collaboration au niveau suisse avec des systèmes du type de celui qu'il est proposé de mettre en place via le présent EMPD. La décision du canton de Vaud de quitter RERO a déclenché une nouvelle dynamique, y compris à ce niveau.

Prêts interurbains et relations avec les bibliothèques des autres cantons

Une députée s'interroge sur l'évolution des contrats entre bibliothèques pour les prêts interurbains. Quel sera l'impact du retrait de RERO sur ces prêts avec l'implémentation du nouveau système ?

La directrice de la BCU explique que ce que l'on trouve dans l'interface RERO n'est que le formulaire pour le prêt interurbain, afin que les utilisateurs puissent remplir leur demande de manière plus aisée. Mais il ne s'agit que de la demande : ce service est rendu par la BCU, non pas que dans le RERO, mais sur l'ensemble des bibliothèques du monde. Il sera bien évidemment maintenu. A l'avenir, le prêt interurbain pourrait se faire à un niveau plus élevé, par exemple national. En effet, les coûts postaux sont identiques à cette échelle.

Une autre députée relève qu'il s'agit de ne pas se focaliser que sur les documents électroniques : les documents papier resteront également d'actualité. Elle reconnaît les problèmes du RERO et salue la volonté du canton de Vaud d'aller de l'avant. Elle reste néanmoins dubitative quant au fait que l'on ne sait pas ce qui va se passer à Genève, à Neuchâtel, à Fribourg... Les autres vont-ils prendre le pas du canton de Vaud ? Une approche commune aux cantons romands est-elle encore possible ? Quels sont les projets à court terme pour sauvegarder le service de prêt interurbain au niveau romand ?

La cheffe du DFJC répond qu'il existe un Groupe de travail sur l'après RERO auquel le canton de Vaud participe ; piloté par un ancien vice-recteur de la HES-SO, les décisions seront prises par la CIIP, qu'elle préside.

La cheffe du SERAC précise pour sa part que les liens avec les bases de données romandes vont rester, et que de manière générale les relations entre les bibliothèques sont excellentes, qu'il y a une bonne coopération interbibliothèques sur le terrain.

Besoins des bibliothèques scolaires

Un député demande si RERO a bel et bien, à l'origine, été constitué par les bibliothèques universitaires, avant de s'élargir aux autres bibliothèques, notamment scolaires liées à la DGEO. En lisant l'EMPD il est convaincu que ce projet correspond aux besoins de l'UNIL, des chercheurs, etc. mais se demande en quoi ce nouveau logiciel répond aux besoins des bibliothèques scolaires.

Un autre député se demande si les outils comme RERO ou le nouvel outil qu'il s'agit d'acquérir sont vraiment adaptés aux besoins des écoles, s'il est prévu d'adapter les interfaces de recherche – un enfant cherchant dans une interface de type RERO risquant à n'en pas douter d'être un peu perdu. Même si pour le personnel des bibliothèques scolaires, le fait d'être intégré à un réseau et de bénéficier de l'apport de la BCU est à n'en pas douter un plus.

La cheffe du DFJC confirme qu'à l'origine RERO concernait les bibliothèques universitaires. Dans d'autres cantons, RERO est resté l'affaire des seules les bibliothèques universitaires. Le canton de Vaud ne partageait pas cette approche et a opté pour une plus grande intégration, en associant les bibliothèques des Hautes Ecoles, scolaires, communales, etc., afin de valoriser la lecture et partager l'effort de catalogage, lequel n'a plus à être effectué dans chaque institution au vu du développement des réseaux. Cela se fait sous la responsabilité de la BCU, dans une approche considérant le monde du livre comme un tout. Dans RERO, il y avait des visions opposées sur cette question d'intégrer les bibliothèques non universitaires. Dans les cantons où il n'y a pas l'ouverture aux bibliothèques

scolaires ou non universitaires, ces institutions sont enclavées et ne peuvent pas se rattacher au RERO. Dans beaucoup de cantons, il y a des inquiétudes à ce niveau.

Le projet de réseau vaudois, chapeauté par la BCU, continuera d'exister en intégrant le plus grand nombre de bibliothèques, avec le catalogage et la formation continue sous l'égide de la BCU. Dans les faits, plusieurs bibliothèques ont spontanément décidé de se mettre sous la responsabilité de la BCU, comme les bibliothèques du Gymnase de Provence et de la HEP.

La directrice de la BCU précise que le développement d'un réseau local ou vaudois apporte une plus-value principalement aux bibliothèques qui ne sont pas encore en ligne ou membres d'un réseau : elles peuvent ainsi disposer des moyens de la BCU. Il n'y a à ce jour jamais eu de difficultés quant à la décision de faire cohabiter dans le réseau vaudois la BCU avec d'autres bibliothèques. Le canton de Vaud n'est d'ailleurs pas le seul à avoir intégré les bibliothèques publiques et scolaires dans RERO : c'est également le cas du canton du Valais. Le niveau du catalogage dans RERO a toujours été adapté aux bibliothèques publiques et scolaires, y compris le maintien de leur propre vocabulaire et mots clefs, une situation qui va perdurer avec la mise en place du nouveau système. Par contre, il faut reconnaître qu'adapter l'interfaçage dans RERO est difficile, ce système étant basé sur le principe d'une interface par site cantonal. Avec le nouveau système, ce sera beaucoup plus simple et il y aura plus de flexibilité pour mettre en place des interfaces différenciées en fonction du public concerné.

Catalogage et recherche documentaire

Un député demande des précisions sur la pratique du catalogage.

La Cheffe du DFJC relève que plusieurs éléments cohabitent qui rendent la question complexe : il y a la recherche des livres et références par le biais de l'outil informatique, ensuite certaines revues existent en format électronique (les grandes revues scientifiques ne sont plus publiées que sous cette forme), enfin il y a le catalogage des ouvrages physiques (livres, etc.).

La directrice de la BCU complète en relevant que, traditionnellement, lorsqu'un livre était acheté, il fallait le cataloguer. Depuis RERO, on peut voir s'il a été catalogué dans le réseau romand, en quel cas on peut rattacher l'exemplaire à la notice établie par une autre bibliothèque. Aujourd'hui, on travaille avec des éditeurs du monde entier, et il y a peu de chance que l'on trouve déjà la notice dans RERO. Or, en général, l'éditeur a lui-même déjà édité la notice pour faciliter les choses. Pour aller la chercher, il faut aller dans le Cloud. Ces dernières années, avec RERO on a essayé d'acquérir des pools de données, pour faciliter ce travail, mais sans mise à jour ni automatisme. Avec le nouveau produit, on aura accès à des bases de données plus larges et mises à jour régulièrement, ce qui agrandira la chance de pouvoir « pomper » une notice. Concrètement, en introduisant l'ISBN d'un livre, le ou la bibliothécaire va pouvoir utiliser la notice existante, éventuellement la compléter si nécessaire. Actuellement, c'est dans le catalogue RERO, qui est fermé, que cette recherche est effectuée.

Hébergement et protection des données

Une députée note qu'il est prévu de recourir au Cloud. Elle souhaite savoir où seront hébergées les données et ce qu'il en est de la protection des données des usagers (données des abonnés, mais aussi des livres empruntés, etc.). Qui aura accès à ces données ? Combien de temps seront-elles conservées ? Elle demande également si la préposée à la protection des données a été interpellée à ce sujet.

La directrice de la BCU relève que les données sont actuellement hébergées en dehors du canton, à Martigny. Dans le nouveau système, elles seront hébergées à Amsterdam. Dans l'appel d'offre, il a été exigé que le fournisseur réponde aux lois suisses et vaudoises sur la protection des données, ce qui est le cas d'Ex-Libris. Un rapport a été dressé sur cette question sensible pour évaluer la solution qui est proposée. (Ledit rapport a été transmis aux membres de la commission à la suite de la séance). Les données seront cryptées, ce qui n'est pas le cas actuellement dans RERO, et le système répond aux plus hautes normes de protection et de sécurité des données, tout accès est enregistré y compris pour la maintenance, et la BCU est la seule à pouvoir accéder aux données des lecteurs.

La préposée à la protection des données n'a pas été interpellée, simplement parce qu'il ne s'agit pas de créer de nouvelles données dont on ne connaît pas le statut ni d'une modification par rapport à la pratique actuelle. S'il s'agissait d'interpeller la préposée à la protection des données encore faudrait-il

savoir quelle question lui poser, dans une situation où on ne modifie ni ne crée une nouvelle typologie ou une catégorie de données dont on ne connaîtrait pas le statut.

La députée relève qu'*a priori* Ex Libris est soumis à la législation hollandaise, laquelle n'est pas identique à la Loi suisse. Elle s'interroge sur ce qu'il adviendrait en cas d'évolution de la législation hollandaise.

Sur ce, la directrice de la BCU précise que, selon le contrat, non seulement le prestataire de services doit répondre aux lois sur la protection des données suisse et vaudoise, mais que ce dernier s'engage dans une Privacy Policy. Le fait de déroger d'une quelconque manière à la protection des données des lecteurs et de leurs lectures serait assimilable à une rupture du contrat. Le prestataire Ex Libris a en outre un standard de surveillance interne visant à vérifier que la politique de protection des données sur laquelle il s'engage est respectée.

Un député demande s'il ne serait pas possible contractuellement que les données soient hébergées en Suisse ? Dans l'appel d'offre la solution de garder les données en Suisse a-t-elle été prévue, afin d'en conserver la complète maîtrise ? Qu'est-ce qui empêche de développer un Cloud interne dès le début ?

La directrice de la BCU explique qu'il n'est pas possible de conserver les données en Suisse, car il s'agit d'un système qui utilise des références bibliographiques qui viennent du monde entier, le réservoir de référence d'Ex-Libris avoisinant le milliard de notice. Si on découplait notre système du système central, il n'y aurait pas de plus-value à l'intégrer. Ce système est utilisé par de nombreuses grandes universités dans le monde (Princeton, Harvard, etc.) et il n'est pas possible d'héberger un sous-ensemble de ces données en Suisse. Certes, il y a des projets de Cloud en Suisse, comme Switch, à l'horizon de cinq ans. Si d'autres acteurs comme les EPF migrent vers cet outil à l'avenir, il pourrait y avoir une réflexion commune, ce d'autant plus que l'EPFZ a participé à la mise en place d'Alma (le service de Gestion pour Bibliothèque d'Ex Libris). Aussi, d'ici cinq ans il se pourrait qu'un tel système puisse au moins partiellement être basé en Suisse. Mais il faudra attendre que le projet de Cloud suisse Switch se termine. Ceci dit, la BCU travaille avec des éditeurs du monde entier, il est difficile de ne pas se connecter à un système qui est actif à un niveau mondial.

Pour ce qui est du développement d'un Cloud interne, la Cheffe du DFJC rappelle l'expérience de SIEF (système d'information des établissements de formation) où l'Etat a voulu être pionnier, avec les résultats que l'on connaît. Fort de cette expérience, où on a dépensé 8 millions pour un résultat très peu satisfaisant, elle estime qu'il faut éviter de se lancer dans des grands projets informatiques et être attentifs aux développements effectués par des plus grands acteurs pour pouvoir s'interfacer avec ces solutions. Etre pionnier n'est pas toujours la solution.

Transfert des données de Martigny à Amsterdam au 31.12.2016

Un député se demande si les 200'000 à 300'000 utilisateurs réguliers inscrits dans les bibliothèques vaudoises gérées par RERO seront averties à l'avance du transfert de leurs données de Martigny à Amsterdam ?

La directrice de la BCU explique que suite à un problème de piratage des bases de données RERO, non cryptées, on s'est aperçu que les lecteurs ne savaient pas que leurs données n'étaient pas hébergées à Lausanne, ce qui a été revu depuis. On a en particulier demandé à l'UNIL de mettre cela au clair lors de l'inscription des étudiants, qu'ils sachent que leurs données d'inscription (nom, prénom, adresse) sont transmises à la BCU, qui héberge ces données actuellement dans le canton du Valais.

La cheffe du DFJC conclut qu'il s'agit d'une problématique à laquelle le Département est sensible et qu'une communication sera faite pour que les lecteurs soient informés suffisamment à l'avance de ce transfert aux Pays-Bas.

Discussions avec la DSI

Un député se demande pourquoi la Direction des Système d'Information (DSI) n'est pas partie prenante à cet EMPD ?

La cheffe du DFJC explique que ce projet a été longuement présenté à la DSI, avec laquelle de nombreux échanges ont eu lieu. Au final, la DSI a demandé à la BCU de s'en charger, tout en restant informée de l'avancement du projet. Il s'agit en fait d'un domaine hors périmètre de l'activité de la DSI.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Chapitre 1.6 Objectifs, périmètre du programme "RenouVaud"

Une députée relève que des relations à l'échelle de la Suisse romande sont primordiales s'agissant de la consultation des documents, matériels ou immatériels, par les utilisateurs de ces systèmes. Elle demande quels sont les projets à court terme pour sauvegarder ce service au niveau romand.

Sur ce point la cheffe du DFJC précise qu'il est prévu que la CIIP soit dotée d'un rapport entre l'automne 2015 et le printemps 2016.

(Une note de synthèse sur l'état des discussions avec les autres cantons au sein de la CIIP a été remise aux membres de la commission après la séance. Cette note précise notamment que le rapport « proposera plusieurs scénarios de fonctionnement, avec ou sans étage intermédiaire régional. Il émettra des propositions concrètes pour la gestion de la période transitoire et fournira à l'AP-CIIP des bases décisionnelles et des options. »)

La même députée demande s'il y a un risque que, du choix découlant de cet EMPD, le canton de Vaud se trouve hors course par rapport à ce qui pourrait se développer en Suisse romande.

La cheffe du DFJC estime que si le canton de Vaud ne pouvait pas aller de l'avant en acquérant le produit prévu par cet EMPD, on entrerait dans de grosses incertitudes, car au niveau de la Suisse romande il n'y a aucune discussion qui avance quant aux solutions informatiques en remplacement de RERO, qui est obsolète. La réalité n'est pas que les autres cantons partie à RERO sont en train d'avancer à grands pas : le canton de Fribourg, vu son bilinguisme, s'interroge sur la pertinence de rejoindre NEBIS – le réseau des bibliothèques scientifiques pas entièrement adapté aux sciences humaines, à Genève, la bibliothèque pour des raisons historiques relève de la Ville et non du canton, ce qui rend les choses plus difficiles, etc. En l'état il n'y a pas de projet concret qui puisse faire l'objet d'une alternative au présent EMPD.

Une députée se demande si, le cas échéant, Vaud pourrait accepter dans son bateau les autres cantons. Est-ce que ce sera sous forme de contrat de prestation ? Des partenariats sont-ils envisageables ?

La cheffe du DFJC dit que la porte est ouverte. A ce stade et vu les expériences, Vaud étant le plus grand contributeur de par sa taille, il lui semble qu'il serait, le cas échéant, plus opportun et simple de passer par des contrats de prestations. Au cas contraire, il s'agirait de réfléchir à une forme juridique adéquate à l'intercantonalité, ce qui est également envisageable.

Chapitre 1.8 Coûts de la solution

Evaluation des coûts et choix de la solution

Une députée demande s'il y a eu mise en balance entre le coût de la solution Ex Libris à 15 ou 20 ans et le développement d'une solution à l'interne. Un autre député demande s'il y a une comparaison entre le coût de la solution actuelle et de la solution proposée. Il demande en outre si les solutions open sources étaient possibles au niveau de l'appel d'offre.

La directrice de la BCU explique que le développement d'un tel système à l'interne est impossible : la BCU n'étant pas un prestataire informatique, cela demanderait de recruter le personnel pour faire un tel développement, ce qui serait extrêmement difficile vu les compétences nécessaires. La cheffe du DFJC rappelle de son côté que le Grand Conseil a montré à plusieurs reprises qu'il est extrêmement attaché au fait que, lorsqu'un produit informatique a fait ses preuves, on y fasse appel au lieu de réinventer la roue. Or, à l'échelle du canton, il est quasi inimaginable de développer un outil de gestion des bibliothèques.

Pour ce qui est des coûts, la directrice de la BCU relève que le coût de la nouvelle solution est légèrement inférieur aux coûts actuels, mais se distribuent différemment : actuellement, à Martigny, on paie essentiellement des serveurs et du personnel, alors que, dans la nouvelle solution, la licence est

plus cher, mais contient les données mises à disposition pour faciliter le catalogage. Côté personnel, on aura besoin de 7 ETP pour la coordination réseau et l'enrichissement des données, contre 9 ETP actuellement à charge du canton à Martigny.

Enfin, il est relevé que l'appel d'offre précisait qu'il fallait un prestataire de service, ce qui rendait les solutions open source difficiles à mettre en œuvre, mais ne les excluait pas. Dans les réponses reçues, il n'y avait pas de solution utilisant un software open source qui répondait aux critères.

Personnel

Sur ce, un député demande quelles incidences la décision du canton aura sur les 9 ETP engagés à Martigny pour le canton. Il s'interroge en outre sur le choix d'engager principalement des CDD.

La directrice de la BCU répond qu'il sera en difficile de maintenir le niveau de service de RERO dans sa forme actuelle avec le départ du canton de Vaud. La cheffe du DFJC explique que l'engagement en CDD est la norme à l'Etat pour les projets informatiques.

Normes ISO

Une députée demande si le système proposé par Ex Libris répond à la norme de sécurité ISO 270001.

La directrice de la BCU confirme : Ex Libris répond aux normes ISO 27001 : 2005, qui sera remise à jour en octobre 2015, ainsi qu'à la norme DoD 5220.22-M.

Chapitre 4.6 Conséquences sur les communes

Un député demande si les communes ne devront pas financer la formation complémentaire des bibliothécaires au nouveau système et s'il sera toujours possible pour les bibliothèques de recourir à des bénévoles.

La directrice de la BCU explique que la formation est prise en charge par le projet, y compris celle des bibliothécaires des bibliothèques communales. Par ailleurs, pour ce qui est du travail des bénévoles, elle précise que les normes liées aux notices et au catalogage ne seront dans un premier temps pas changées. Cela fait partie des mesures de prudence du projet, ces normes ne seront par ailleurs changée qu'après discussion avec les partenaires romands de la BCU.

La cheffe du DFJC précise pour sa part que ce projet touche la dimension professionnelle de l'activité de bibliothécaire : les aspects de la vie des bibliothèques concernés par le bénévolat ne seront pas touchés.

Chapitre 4.12 Incidences informatiques

Plusieurs députés s'interrogent sur l'intérêt d'interpeller la CTSI sur le volet informatique de cet EMPD. La cheffe du DFJC explique qu'elle est à disposition de la CTSI, cas échéant.

Après discussion, il est décidé que la présidente de la commission interpellera la présidente de la CTSI à ce sujet.

Chapitre 4.15 Protection des données

Une députée aurait souhaité que la préposée à la protection des données fournisse un rapport étant donné l'importance des données concernées. Une autre députée estime qu'il serait intéressant de l'interroger plus particulièrement sur les questions concernant la migration des données existantes et sur l'information qu'il est prévu de donner aux personnes concernées.

Après discussion et au vu notamment des impératifs de temps, les membres de la commission décident finalement à l'unanimité de déposer à ce sujet une résolution au Grand Conseil.

Documents remis à la commission

Les documents suivants ont été remis aux membres de la commission suite à leur séance :

- Bibliothèque Cantonale et Universitaire – Lausanne, « Déclaration sur la protection des données », 1 page

- Bibliothèque Cantonale et Universitaire – Lausanne, « Cloud Computing et protection des données dans Alma, Projet RenouVaud », 65 pages
- Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Anne-Catherine Lyon, « RERO – Situation et perspectives – SEPTEMBRE 2015 », 28 septembre 28 septembre 2015, 1 page.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

L'art. 1 du projet de décret est adopté par neuf voix pour, aucune opposition et une abstention.

L'art. 2 du projet de décret est adopté par neuf voix pour, aucune opposition et une abstention.

L'art. 3 du projet de décret est adopté par neuf voix pour, aucune opposition et une abstention.

L'art. 4 du projet de décret est adopté par neuf voix pour, aucune opposition et une abstention.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est adopté par neuf voix pour, aucune opposition et une abstention.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des dix membres présents.

Yverdon-les-Bains, 4 octobre 2015.

*La rapportrice :
(Signé) Céline Ehrwein Nihan*